



APPEL DE DOSSIERS | RÉSIDENCE D'ARTISTES POUR JEUNES ARTISTES QUÉBÉCOIS.ES

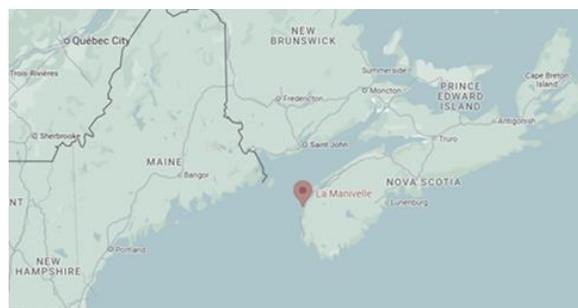
PRINTEMPS 2025

Date limite : 24 janvier 2025

L'Atelier d'estampe la Manivelle invite les **artistes Québécois.es de 18 -35 ans** à soumettre un projet de résidence de recherche/production pour le printemps 2025, soit pour la période **du 30 mars 2025 au 14 mai 2025**. La durée de la résidence peut varier entre **deux et six semaines** mais doit débuter avant le 31 mars.

La Manivelle est un centre d'artistes voué, depuis 20 ans, à la production, la recherche, la formation et, avec la galerie Le Trécaré, la diffusion des arts imprimés contemporains. Ces deux espaces sont gérés par le Conseil des arts de la Baie (CAB).

L'atelier et la galerie sont situés dans le Centre du Rendez-vous de la Baie, sur le campus de l'Université Sainte Anne- la seule université Francophone de la Nouvelle Écosse- dans le village de Pointe-de-L'Église. Ce village compte un peu plus de mille habitant et est situées dans la municipalité de Clare à la Baie Sainte Marie.



La Manivelle met en disponibilité des outils et équipements spécialisés pour la gravure en relief et la gravure en creux, incluant une presse de gravure 81 x 137 cm, des équipements de base pour la sérigraphie et une chambre noire pour la photographie argentique. Le monotype, la collagraphie et la lithographie sur plaques Pronto est possible aussi.

La Manivelle offre aussi un programme de résidence d'artiste. Ces résidences sont l'occasion d'échanges et de partages de connaissances entre les artistes invité.e.s et nos membres. Lors de la résidence, l'artiste est invité à donner un atelier pour les membres et le grand public en lien avec sa pratique et, si prévu d'avance, exposer leur production artistique à la galerie Le Trécarré.

Pour cette résidence spéciale pour jeunes artistes Québécois.es les coûts de déplacement peuvent être pris en charge par [Les Offices jeunesse internationaux du Québec](#). La Manivelle aidera l'artiste pour le dépôt de cette demande.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ (pour aide au déplacement LOIJQ)

- Avoir entre **18 et 35 ans**
- Posséder la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente
- Détenir une carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) valide durant la période visée par la résidence
- Habiter au Québec
- La résidence doit commencer avant **le 31 mars 2025** et la demande pour l'aide financière doit être déposée avant le **15 février**.

LA RÉSIDENCE OFFRE :

La résidence de la Manivelle offre aux artistes un ensemble de services gratuits et de bénéfices, incluant :

- L'accès illimité à l'atelier de production pour la durée de la résidence;
- Le soutien technique (pour un total de 5 heures par semaine);
- Statut de membre actif.ve (valeur de 50\$);
- La direction de la Manivelle s'engage à coordonner, avec l'artiste, une demande d'aide au déplacement du LOIJQ. Cette subvention peut couvrir les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance.

L'artiste sélectionné.e devra :

- Déposer aux archives du centre deux exemplaires de toute éditions produit durant la résidence;
- Donner un atelier de formation aux membres de la Manivelle;
- Faire une présentation au public sur son travail lors de la journée porte ouverte;
- Puisqu'il n'y a pas de magasin de matériaux d'artiste dans la région, l'artiste est responsable de vérifier les matériaux disponibles à la Manivelle et au besoin de procurer et d'emporter tout les matériaux requis pour le projet.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Les projets soumis sont sélectionnés par un comité de programmation diversifié formé d'artistes membres de la Manivelle et du Conseil des arts de la Baie.

Les candidatures sont évaluées selon les critères suivants :

- La maîtrise d'au moins une technique en art imprimé
- L'affirmation des arts imprimés dans le champ de l'art actuel
- La faisabilité du projet en fonction des équipements disponibles et de l'échéancier proposé.

CONTENU DU DOSSIER

- Un texte de démarche artistique générale de l'artiste et une courte biographie (maximum de 300 mots chaque);
- Une description du projet de résidence (maximum de 500 mots);
- Un curriculum vitæ à jour;
- Un maximum de quinze (15) images numériques de votre travail en lien avec votre projet;
- Une liste descriptive des images indiquant le titre, l'année, le médium et les dimensions des œuvres;
- Pour des vidéos (maximum de 10 minutes), envoyez via des liens Vimeo ou YouTube. Lorsque les sources sont privées, veuillez inclure le mot de passe.

TRANSMETTRE SON DOSSIER

Les candidat·e·s intéressé·es doivent envoyer leur dossier par courriel à l'adresse courriel manivelle@conseildesartsdelabaie.com avec la mention « **Projet de résidence printemps 2025** » dans le titre du courriel, au plus tard le 31 janvier 2025. Si le poids des images nécessite l'envoi en plusieurs courriels, svp indiqué le nombre de courriels (ex. 1/3, 2/3, 3/3).

Si vous n'êtes pas à l'aise avec la préparation d'un dossier papier, il est possible de prendre rendez-vous pour une rencontre virtuelle pour nous en parler de votre expérience et de votre projet. Cette entrevue sera enregistrée pour le comité de sélection. Contacté nous au manivelle@conseildesartsdelabaie.com pour prendre rendez-vous.

Si vous ne recevez pas de courriel de confirmation de réception à la suite de votre envoi au bout de 5 jours (en dehors de la période de congé de Fêtes) ou si vous rencontrez des problèmes à l'une des étapes de transmission du dossier, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse courriel :

manivelle@conseildesartsdelabaie.com

Les artistes retenus au premier tour de sélection seront contacté·es pour une entrevue virtuelle pour discuter les détails du projet pour en assurer la faisabilité et la disponibilité des équipements et de matériaux requis.